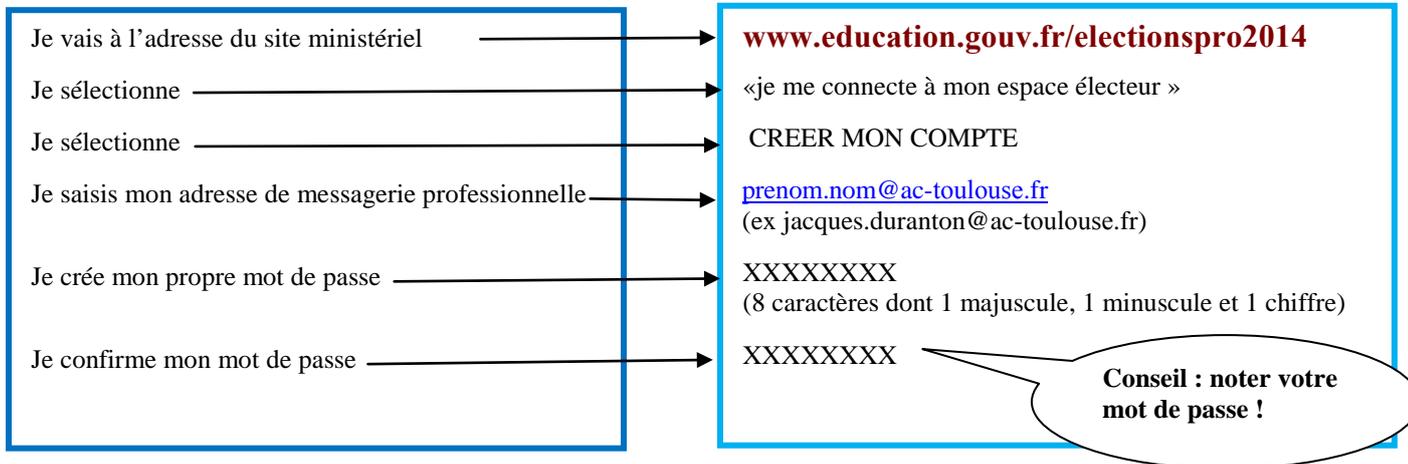


Les 3 étapes du vote FO

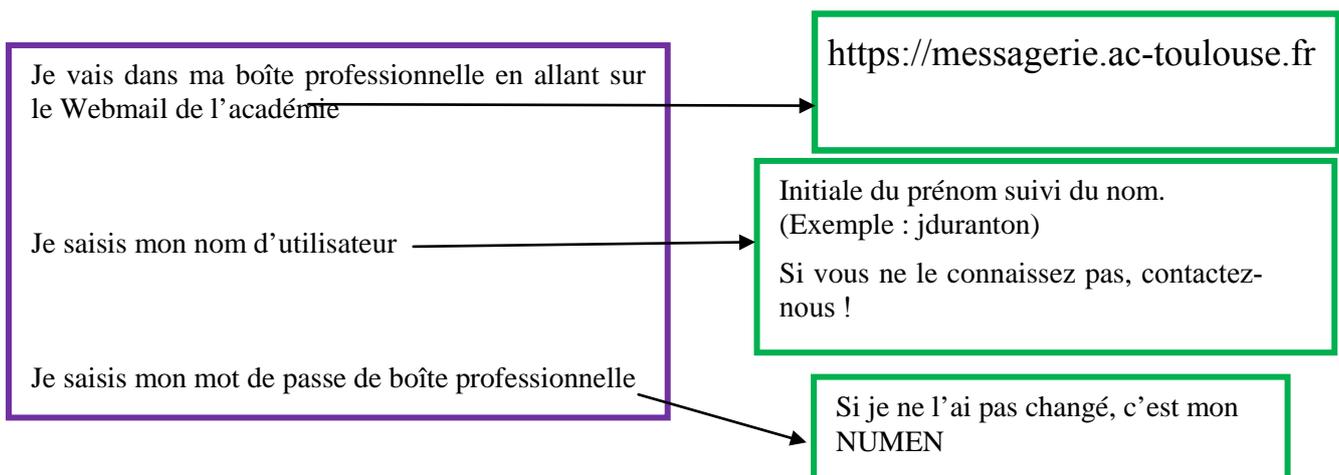
1^{ère} étape : créer mon Compte électeur dès maintenant :

Besoin d'aide ? 06 38 05 38 26



Je clique sur envoyer.

Mon Compte électeur est créé mais pas encore accessible. Pour ce faire:



Dans ma messagerie :

- J'ouvre le message avec **objet : Elections professionnelles 2014 : confirmez votre compte électeur.**
- Je clique sur le lien.

Mon Compte électeur est maintenant créé et validé.

Dans cet espace, je peux :

- vérifier si je suis bien inscrit à tous mes scrutins (CTM, CTA, CAPN, CAPA ou CAPD)
- voir où je vais recevoir ma notice de vote (dans mon établissement ou service, ou à mon adresse personnelle)
- prendre connaissance des listes et professions de foi à partir du 16 octobre

2ème étape : du 4 au 12 novembre, retrait de la notice de vote avec l'identifiant de vote

Pour la majorité des collègues :

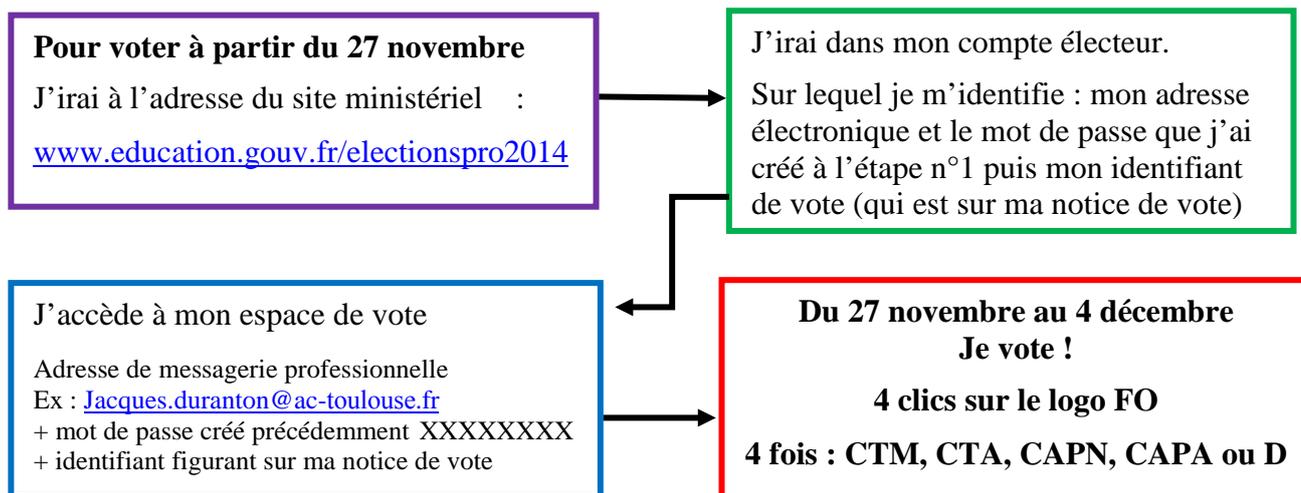
Je retirerai dans mon établissement ou service ma notice de vote contenant mon identifiant de vote contre émargement.

Pour les remplaçants et certains collègues : je recevrai ma notice de vote à mon adresse personnelle.

Je conserve soigneusement ma notice de vote.

A partir du 27 novembre jusqu'au 4 décembre, je pourrai voter FO à partir de mon compte électeur.

3ème étape : dès le 27 novembre, je vote !



**Pour tout problème
(messagerie pro, NUMEN,
bug informatique, ...)**



CONTACTEZ-NOUS !
06 38 05 38 26